

Compte rendu du Conseil Municipal Réunion du 13 avril 2018 à 18h30

Convocation en date du 30 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize avril, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry PENTHIER

Présents : Mmes **COSTA Chantale, COLAZZO Ginette, VAUZELLE Martine, MICHEL Josiane, MARAIS Michelle, JOUANDANE Juliette**
Ms LESICKI André, SIMONNET Jacques, PENTHIER Thierry, VIALTAIX François, MARAIS Eric

Absents : **REGERAT Sophie**

Pouvoirs : **AUTIN Francis pour COLAZZO Ginette**
HORMIERE Pierre pour COSTA Chantale
TINDILLERE Alain pour LESICKI André

Secrétaire de séance : **JOUANDANE Juliette**

Assistait : **MAILLARY Marie, Secrétaire de Mairie**

2018-04-17 Vote des Taux d'imposition

Rapporteur : Thierry PENTHIER

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis 4 ans.

Il propose de ne pas les augmenter et indique qu'il est difficile de voter une recette fiscale exacte compte tenu des bases supposées souvent erronées transmises par les services de l'Etat.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 14

voix contre : 0

abstention : 0

- *Décident de ne pas augmenter les taux d'imposition :*
 - o *13.65% pour la taxe d'habitation*
 - o *17.77 % pour la taxe fonction (bâti)*
 - o *35.73% pour la taxe foncière (non bâti)*

Monsieur le Maire remercie son équipe municipale d'avoir adhéré à sa proposition.

2018-04-18 Compte de gestion 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie Municipale de Montluçon et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget principal de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis au conseil municipal de la commune son compte de gestion avant le 1er juin 2018 comme la Loi lui en donne obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 14

voix contre :

abstention :

- adoptent le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2018-04-19 Compte Administratif 2017

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget principal de la commune pour l'exercice 2017. Monsieur le Maire quitte ensuite la salle. Les membres siégeant sous la présidence de Monsieur Lesicki, conformément à l'article L2121-14 du CGCT,

Après en avoir délibéré,

les membres par :

voix pour : 13

voix contre :

abstention :

Ne prend pas part au vote : Penthier Thierry

- adoptent le compte administratif de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

section de fonctionnement :

résultat 2016 : + 113 270.00 euros

résultat 2017 : + 52 377.87 euros

Résultat cumulé : + 165 647.87 euros.

section d'investissement :

- 9230.27 euros

+ 13 357.20 euros

+ 4 126.93 euros

2018-04-20 Affectation des résultats

Après avoir pris connaissance des résultats de clôture de l'exercice 2017 en section de fonctionnement et d'investissement

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal par :

voix pour : 14

voix contre :

abstention :

adopte les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

1 - Résultat reporté 2016	113 270.00
2 - Résultat de l'exercice 2017	52 377.87
3 - Situation nette au 31/12/17	165 647.87

INVESTISSEMENT

4-- Résultat reporté 2016	- 9 230.27
5 - Résultat de l'exercice 2017	+ 13 357.20
6 - Situation nette au 31/12/17 (à reporter ligne 001 du budget investissement 2017 en dépense ou recette)	+4 126.93

7 - Restes à réaliser Dépense 2018	62 690.00
8 - Restes à réaliser Recette 2018	15 200.00
9 - Solde des restes à réaliser	- 47 490.00
10 - Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser (Somme ligne 6 et 9)	- 43 363.07

AFFECTATION du résultat de fonctionnement (ligne 3) à réaliser par l'émission d'un titre au compte 1068

11 - Obligatoire : pour le montant du déficit d'investissement constaté (ligne 10 dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)	43 364
12 - Facultatif : affectation à la section d'investissement au-delà du déficit figurant ligne 10 (dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)	10 000
13 - Total du titre au compte 1068 (ligne 11 et 12)	53 364
14 - Résultat de fonctionnement à reporter ligne 002 du budget de l'exercice 2018 (affectation au compte 1068 déduite (ligne 3 - ligne 13)	112 283.87

2018-04-21 Vote du Budget Principal 2018

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 : Charges générales	149 610	002 : Excédent de fonc. Ex. 2017	112 283
012 : Charge de personnel	155 000	70 : Produits des services	28 700
014 Atténuation de prod. (FPIC)	8 497	73 : Impôts et taxes	214 000
65 : Charges gestion courante	59 602	74 : Dotations et participations	117 421
66 : Charges financières	10 000	75 : Produits gestion courante	4 300

67 : Charges exceptionnelles	1 000	013 : Remb. salaires	3 000
68 : Amortiss. PLU	1 804	77 : produits exceptionnels	350
022 : Dépenses imprévues	3 000		
Sous total	388 513		
023 : Virement section d'investiss	91 541		
TOTAL :	480 054	TOTAL	480 054

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 : Emprunts et dettes	22 000	021 : Virement section fonction.	91 541
001 : Déficit 2017	0		
<i>Restes à réaliser 2017 :</i>		c/ 2802 amortiss PLU	1 804
Voirie	4 000	1068 : réserve pour déficit	53 364
Bâtiment	2 000	001 : Excédent 2017	4 126
CCAB 2 tranche 1 :		<i>Reste à réaliser 2017</i>	
Frais étude	11 690	Voiture	15 200
Travaux	45 000		
		FCTVA	10 200
		Sub Voirie	
		Sub CCAB	
Programmes 2018			
Voirie	23 200		
Bâtiments	15 000		
CCAB 2 tranche 2	43 945		
Mat. Espaces verts	7 000		
Informatique Ecole (TBI)	2 400		
TOTAL	176 235	TOTAL	176 235

Investissements détail :

Voirie : chemin de la Barre et Rue du Charron : 23 436 € TTC et Borne incendie : 3 200 € TTC

Bâtiment : Chaudières mairie + école : 13 572 € TTC + CACS : Couverture : 1 054.09 € TTC

Tondeuse autoportée : 6 197.79 € TTC

TBI Ecole : 2 400 € TTC

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal par :

voix pour : 14

voix contre :

abstention :

- Adopte le budget 2018 présenté.

Monsieur le Maire tient à souligner que les dépenses en produits d'entretien ont sérieusement baissé, du fait de l'utilisation de produits plus sains pour les agents, les usagers et l'environnement et moins chères (savon noir, savon de Marseille, vinaigre blanc, bicarbonate de soude, huiles essentielles ...) et tout aussi efficaces. Il note également que les charges de réparation du matériel seront réduites cette année en raison du remplacement du vieux véhicule C15 par un véhicule électrique ainsi que le remplacement de la tondeuse autoportée par une neuve. Les dépenses en charge de personnel sont également en baisse d'une part par l'emploi d'un personnel à temps partiel du CDG03 pour le poste non pourvu à l'accueil et le remplacement d'un agent d'animations parti en disponibilité pour un an par un agent du Centre Social de Saint Martinien (les charges sont affectées en charges générales) et d'autre part, par le départ de l'agent en Contrat d'Avenir fin juin. Il précise également que les frais d'actes sont en hausse car la commune se laisse la possibilité de procéder au bornage de 2 terrains pour les vendre. La ligne budgétaire pour régler les frais liés aux fêtes et cérémonie est également en hausse ; en effet, le CCAS ayant été dissout en 2017, c'est le budget général qui reprend à sa charge les frais du repas des aînés de fin d'année. Concernant les recettes, il indique que les dotations de l'état, bien qu'annoncées similaires à celles de 2017, sont en baisse.

2018-04-22 Réduction du temps de travail d'un poste à temps partiel

Monsieur le Maire explique qu'à son arrivée en tant que Maire de la commune de Lignerolles, le poste dévoué à l'accueil en mairie était de 19h par semaine.

L'agent occupant ce poste avait sollicité une augmentation de son temps de travail en raison de la gestion du site internet, de la mise en page du bulletin municipal, et l'équipe municipale avait décidé au vu de ses explications et du caractère social qu'il peut apporter à un agent, de passer le poste à 24h par semaine. L'agent étant en disponibilité depuis le 01/01/2017, une réorganisation du secrétariat a été faite. La mise en page du Bulletin Municipal est désormais confiée à l'éditeur et le site Internet est géré par la Secrétaire de Mairie d'une part et d'autre part, la commune ne s'occupe plus des demandes de Carte Nationale d'identité depuis mars 2017. Le CDG03 alloue un agent à l'accueil pour 12 heures par semaine, ce qui permet au service de fonctionner correctement.

Considérant tous ces éléments et après consultation du Comité Technique du CDG03, Monsieur le Maire propose que le poste d'Adjoint Administratif en charge de l'accueil soit à nouveau de 19h par semaine.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal par :

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

- Modifie le poste d'accueil actuellement à 24h/hebdo pour un poste d'Adjoint administratif à 19h par semaine à compter du 1^{er} janvier 2018.

2018-04-23 Tableau des effectifs au 01/01/18

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs du personnel de la commune.

GRADE	Heures/hebdo	Titulaire	Stagiaire	Situation
Adjoint Technique Territorial * Entretien des salles	10h	X		1 agent
Adjoint d'animation Territorial* Périscolaire + aide aux maternelles	21h	X		1 agent
Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} classe Restauration scolaire	25h	X		1 agent
Adjoint Technique Territorial Espaces verts	17h30	X		Non pourvu
Adjoint Technique Territorial Espaces verts, bâtiments voiries	35h	X		1 agent
Adjoint Administratif Principal 1ère classe faisant fonction de Secrétaire de Mairie	35h	X		1 agent
Adjoint administratif Accueil mairie	24h	X		Supprimé
Adjoint administratif ** Accueil mairie	19h	X		Non pourvu

1 agent en Contrat d'avenir à 35h par semaine pour l'animation jusqu'au 30/06/2018

* l'agent occupant ces 2 postes est en disponibilité à partir du 15 avril 2018 pour convenance personnelle, poste non pourvu du 15/04/2018 au 14/04/2019

** l'agent occupant ce poste est en disponibilité pour convenances personnelles du 01/01/2017 et pour 3 ans, poste non pourvu.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal par :

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

- adopte le tableau des effectifs présenté.

2018-04-24 Tarifs repas de la cantine

Monsieur le Maire indique que les recettes des facturations des repas pour 2017 ont produit la somme de 25 212.45 €. Le budget des dépenses « Alimentation » inscrit au budget 2018 est de 15 000 €.

Il propose de ne pas augmenter les tarifs des repas de la cantine

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal par :

voix pour : 14

voix contre :

abstention :

- *décide de maintenir les tarifs actuels comme suit à partir du 1^{er} septembre 2018 :*
- *tarif 1 : 2.03 € (QF < ou égale à 480 € + agents communaux)*
- *tarif 2 : 2.46 € (QF entre 481 et 700 €)*
- *tarif 3 : 2.70 € (QF entre 701 et 1 000 €)*
- *tarif 4 : 3.33 € (QF > à 1001 € ou sans justificatif de ressources + adultes)*

Monsieur le Maire souligne que Mme Jacquinet, agent en poste au service de restauration a récemment proposé un repas à thème sur l'Océanie en partenariat avec les TAP.

Il informe également qu'un 3^{ème} lave-vaisselle a été acheté.

2017-04-25 Tarifs Accueil de loisirs Périscolaires

Monsieur le Maire tient à remercier le Centre Social de Saint Martinien qui a toujours réussi à remplacer l'animateur de la commune durant ses absences, très rapidement et avec beaucoup d'efficacité. Il tient également à remercier tous les volontaires qui ont permis de proposer aux enfants des TAP de qualité.

Monsieur le Maire souhaite ne pas augmenter le tarif de l'accueil périscolaire, mais souhaite supprimer la demi-heure supplémentaire (18h à 18h30) de 1 € en raison de la réduction du temps périscolaire suite aux nouveaux horaires de l'école (entrée des classe 8h45 au lieu de 9h).

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal par :

voix pour : 14

voix contre :

abstention :

- *N'augmente pas les tarifs : prix de la journée : 2.50 €*
- *Supprime la tarification de la demi heure du soir (18h à 18h30).*

Informations

- TVM : la réunion préparatoire avec les associations et les bénévoles aura lieu le 17 avril à 18h30
- Passerelle / SMAT : une matinée sera consacrée au traçage de 2 chemins de randonnées près de la nouvelle extension de la passerelle qui sera inaugurée le 21 avril à 11h30 à l'aire de pique-nique des Gorges du Cher en présence de Daniel Dugléry, Président de Montluçon Communauté, de Jean-Pierre Guérin, Président du SMAT et Corinne Trébosc-Coupas, Présidente de l'OTI de la Vallée du Cœur de France. Les volontaires pour le traçage sont attendus à l'aire de pique-nique à 8h.
- Marche citoyenne pour la défense du Rail à Montluçon : samedi 28 avril à partir de 13h30 à la Gare de Montluçon
- CCAB 2 1^{ere} tranche : la première réunion de chantier aura lieu le 14 mai.
- Bâtiments communaux : les chaudières de la mairie et de l'école sont remplacées. Elles sont financées à presque 100% du hors taxe par ERDF (programme des certificats d'énergie dans le cadre du PETCV de Montluçon Communauté).
- Solutions alternatives au désherbage chimique : Josiane Michel se rendra au lycée agricole le 26 avril afin de connaître les nouvelles techniques de désherbage.
- Natura 2000, comité de pilotage du 20 mars : ce dernier est en attente d'autres candidatures. Des accords de principe ont été conclus avec l'UPB et la PCO sur les bonnes pratiques en zone Natura

2000. D'autres usagers de ces zones ont été entendus, notamment le Club de Canoë Kayac de Lavault Ste Anne qui demande un débit d'eau plus important lors des compétitions, et ADELL en charge du Trail dont les incidences de cette course sur la faune et la flore devront être étudiées. Un travail de cartographie réactualisée est en cours. Il est également à noter l'organisation d'une randonnée pédagogique sur le site des Gorges du Cher au départ de Lignerolles le 15 septembre 2018. (la faune et la flore seront présentées ainsi que le passé industriel dont il ne reste plus que des vestiges)

- Autre randonnée : solidaire, organisée par le Secours Populaire le 16 septembre.
- Ma Commune a du Cœur : Josiane Michel et François Vialtais se sont rendus à Paris pour recevoir le label. La commune de Lignerolles a obtenu 3 cœurs sur 4 possibles. Ce label est valable 1 an.

Fin de la séance : 19h50